



PROGRAMME DES 15 000/2023 LOCATION-VENTE AADL 03

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES
N°16/DR05/AADL/2026**

En application des articles 36, 38 et 39 de la loi N° 23-12 du 05/08/2023 Fixant les Règles Générales relatives aux marchés publics et aux articles 40, 43 et 44 du décret présidentiel N°15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations du service publics, L'AGENCE NATIONALE DE L'AMELIORATION ET DU DEVELOPPEMENT DU LOGEMENT- DIRECTION REGIONALE D'Annaba lance un avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales pour :

La Réalisation De 1400/1600 Logements En TCE Avec Locaux A Usage Commercial Et Professionnel Et Conciergerie Y Compris Les Travaux De Viabilisation « Réseaux Tertiaires ». Site Pos 06 Pole Urbain Rezgoun, Commune De Mechrouha, Wilaya De Souk Ahras Programme Location-Vente AADL 03 Tranche 185 000 Logements Zone 02

Conformément aux articles 36,38, 43,60et 63 de la loi N° 23-12 du 05/08/2023 fixant les Règles Générales relatives aux marchés publics et aux articles 44, 54, 55,56 et 57 du décret présidentiel N° 15-247du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations du service publics. L'avis d'appel d'offre objet du présent cahier des charges s'adresse aux candidats remplissant les Conditions d'éligibilités suivantes :

En application du décret exécutif N° 93-289 du 28/11/93 portant obligation pour toutes les entreprises intervenant dans le cadre de la réalisation des marchés publics du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique, d'être titulaire du certificat de qualification et classification professionnelle, modifié et complété par le décret exécutif N° 05-114 du 07/04/2005.

En application de l'arrêté interministériel du 01/03/1983 fixant la nomenclature des activités économiques des entreprises du bâtiment, de travaux publics et l'hydraulique, sous peine d'élimination.

Le présent avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales s'adresse aux entreprises nationales, publiques ou privées, agissant seule ou en **groupement** momentané d'entreprises **solidaires**, satisfaisant les conditions ci-dessous ; peuvent soumissionner :

a) -Capacités professionnelles :

- Ayant la qualification et classification professionnelle à la catégorie **VI (SIX) ou plus, qualifié en bâtiment comme activité principale et travaux publics ou hydraulique comme activité secondaire en cours de validité le jour d'ouverture des plis.**

b) Capacités financières

Ayant un chiffre d'affaires cumulées des bilans des trois meilleures années des cinq dernières années à savoir (2021, 2022, 2023, 2024 et 2025) visé par les services des impôts, égale ou supérieur à **1 950 000 000,00 DA**

c)Capacités techniques : ayant les moyens humains et matériels suivant :

1/-Moyens humains : le soumissionnaire devra avoir minimum le personnel suivant :

- Deux (02), Architectes ou ingénieurs ou masters dans le domaine du bâtiment, ayant une expérience supérieure ou égale à 03 ans.
- Un (01) Technicien supérieur ou plus dans le domaine du bâtiment, ayant une expérience supérieure ou égale à 03 ans.
- Un (01) Technicien supérieur ou plus en VRD, ayant une expérience supérieure ou égale à 03 ans.

Justifié par les pièces administratives et réglementaires y afférent à savoir : affiliation CNAS, CASNOS, diplômes, et le cas échéant fiches carrières.

2/-Moyens matériels :

Le soumissionnaire doit avoir minimum les moyens suivants :

- Trois (03) camions de 15 t ou plus.
- Deux (02) centrale à béton de 2* 30 m³/h ou 60 m³/h ou plus.
- Deux (02) grues.
- Deux (02) pelles mécaniques.

NB : La liste des moyens matériels de l'entreprise doit être appuyé par (Cartes grises et police d'assurances, pour le matériel roulant accompagné d'un PV de huissier de justice justifiant la propriété du matériel et ces références, et le cas échéant un acte de vente notarié (daté de six mois maximums à la date de dépôt de la soumission) matériel non roulant, et /ou un contrat leasing avec une banque).

3/-Références professionnelles : ayant réalisé durant les dix (10) dernières années (2016 à 2025) et remplissant l'une des conditions suivantes à savoir :

- Un projet de 800 logements en un seul tenant en TCE ou plus.
- Ou Un cumul de projets de logements d'au moins 1000 logements en TCE en prenant en considération les projets de 200 logements et plus.
- Ou Un projets d'équipements en totalité (TCE) de catégorie D ou plus.
- Ou Trois projets d'équipements en totalité (TCE) de catégorie C ou plus.

Justifier par des attestations de bonne exécution, délivrées par des maitres d'ouvrages publics.

Cette attestation doit contenir les informations suivantes ou accompagné des documents ci-après :

L'intitulé du projet

La catégorie du projet

Le montant du projet

Délai de réalisation

Date du procès-verbal de réception provisoire.

II-CAS GROUPEMENT MONUMENTANE D'ENTREPRISES SOLIDAIRES

En application des articles 57 du décret présidentiel N° 15-247du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations du service public et dans le cas d'un groupement momentané solidaire doivent répondre aux conditions suivantes :

Le groupement doit se constituer en groupement momentané d'entreprises solidaires.

Un protocole d'accord, signé entre les membres du groupement, est joint à l'offre.

Le protocole d'accord doit être notarié avant la signature du marché (spécialement pour le projet).

Un mandataire commun (chef de file) est désigné dans ledit protocole.

Chaque membre du groupement est engagé pour l'exécution de la totalité du marché.

Les documents de l'offre technique et de l'offre financière sont signés par le mandataire commun, à l'exception de la déclaration de candidature, de la déclaration à soumettre et de la déclaration de probité qui doivent être signées par chacun des membres du groupement.

La caution de soumission est souscrite au nom du mandataire.

Les paiements sont effectués sur le compte ouvert au nom du chef de file.

Le marché sera signé par le représentant mandataire et sera de telle sorte qu'il engage légalement tous les membres du groupement.

Le responsable, seul représentant du groupement vis-à-vis de l'administration, sera habilité à assumer les responsabilités.

Le chef de file du groupement doit être qualifiés en bâtiment comme activité principale et classe a la catégorie VI (Six) ou plus et Travaux publics ou Hydraulique en activité secondaire en cours de validité le jour d'ouverture des plis.

Les membres du groupement doivent être qualifiés en bâtiment comme activité principale et classe a la catégorie IV (Quatre) ou plus et Travaux publics ou Hydraulique en activité secondaire en cours de validité le jour d'ouverture des plis.

- ✓ **Si l'une des conditions d'éligibilité n'est pas satisfaite, l'offre sera rejetée systématiquement.**
- ✓ **Le dossier de candidature ne peut être complété.**
- ✓ **-Les pièces justifiant les conditions d'éligibilité ne doivent pas être présentes dans l'offre technique.**

Le dossier de l'appel d'offres sera retiré auprès de l'A.A.D.L

La Direction de l'Agence Régionale « AADL » d'Annaba.
Sis à Sidi Achour Tour W 01 -Annaba-

Contre le paiement de **Vingt Mille (20 000.00 DA)**, au niveau de la régie de la direction régionale d'ANNABA non remboursable représentant les frais de la documentation contre la remise d'un reçu de paiement à joindre dans l'offre technique.

Le cahier des charges doit être retiré par le candidat soumissionnaire ou son représentant désigné à cet effet sur présentation d'un extrait du registre de commerce ou une copie du certificat de qualification et de classification professionnelle

Seuls les candidats qui auront retiré le cahier des charges, sont autorisés à participer à l'appel d'offres. Dans le cas d'un groupement momentané d'entreprises solidaire, le cahier des charges doit être retiré par le mandataire ou son représentant désigné à cet effet.

Conformément à l'article 47 de la loi N°23-12 du 05/08/2023 fixant les Règles Générales, relatives aux marchés publics et l'article 67 du décret présidentiel n° 15 -247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Les offres doivent comporter un dossier de candidature, une offre technique et une offre financière.

Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention « dossier de candidature », « offre technique », « offre financière », selon le cas ; Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme comportant la mention « à n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres – **appel d'offres N°.....**

L'offre doit parvenir au service contractant à la date et au plus tard à l'heure limite de dépôt des offres.

Aucune modification, rature, surcharge ou suppression sur le présent cahier des charges n'est admise.

L'ensemble des pièces, devra être coté, paraphé, daté et signé par la personne physique ou morale habilitée à cet effet.

Les offres adressées par poste ne seront pas acceptées.

L'enveloppe dénommée « DOSSIER DE CANDIDATURE » contient :

Une déclaration de candidature (selon modèle ci-joint) renseignée, signée, datée, avec apposition de cachet

Une déclaration de probité (selon modèle ci-joint) renseignée, signée, datée, avec apposition de cachet.

Une déclaration de sous-traitant (selon modèle ci-joint) renseignée, signée, datée, avec apposition de cachet.

Les statuts pour les sociétés

Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise

Tout document permettant d'évaluer les capacités des candidats soumissionnaires cités à l'article N°04 du présent cahier des charges à savoir :

a)-Capacités professionnelles :

Une copie du certificat de qualification et de classification professionnelle

Une copie du registre de commerce

b) -Capacités financières : moyens financiers justifiés par les bilans et les références bancaires :

Relevé bancaire ou attestation de solvabilité délivrée par la banque du soumissionnaire.

Les bilans comptables et ses annexes indiquant les différents résultats financiers des trois meilleurs bilans des cinq dernières années (visé par les services des impôts).

Une copie de l'attestation justifiant l'accomplissement de la procédure de dépôt légal des comptes sociaux délivrée par les antennes locales du centre national du registre de commerce (CNRC).

c)-Capacités techniques : moyens humains et matériels et références professionnelles :

Copie des attestations fiscales, parafiscales d'organismes de sécurité sociale (CNAS, CASNOS et extrait de rôle apuré ou avec échéancier)

Numéro d'immatriculation fiscale (carte fiscale).

Liste des moyens humains (mise à jour CNAS et Diplômes, et le cas échéant fiches carrières),

La liste des moyens matériels de l'entreprise (Cartes grises et police d'assurances pour le matériel roulant, et constat récent d'un huissier de justice (daté de six (06) mois maximum à la date de la soumission), ou contrat leasing avec une banque.

Références professionnelles accompagnés des attestations de bonne exécution.

NB : Toute pièce fournie par l'entreprise doit être valide à la date d'ouverture des plis.

B. L'enveloppe dénommée « L'OFFRE TECHNIQUE » contient :

1/-La déclaration à souscrire (selon modèle ci-joint) renseignée, signée, datée, avec apposition de cachet.

2/-Tout document permettant d'évaluer l'offre technique : un mémoire technique justificatif signé, daté et cacheté par le soumissionnaire selon modèle joint au présent cahier des charges (sous peine de rejet de l'offre) et tout autre document exigé y affèrent à savoir :

Les moyens humains à mobiliser pour le projet

Le matériel et équipement à mobiliser pour le projet

Méthodologie d'exécution des travaux

Contraintes d'exécution des travaux et solutions proposées

Le Délai d'exécution

3/-Le cahier des charges portant à sa dernière page, la mention manuscrite « lu et accepté ».

4/-Caution de soumission d'un montant supérieur à 1% de l'offre pour les offres excédants le montant d'un milliard de dinars en toutes taxes comprises (1 000 000 000 .00) DA/TTC (le cas échéant)

C. L'enveloppe dénommée « L'OFFRE FINANCIERE » contient :

1/-La lettre de soumission (selon modèle ci-joint) renseignée, signée, datée, avec apposition de cachet.

2/- La déglobalisation partie logement.

3/- La déglobalisation partie commerce

4/- La déglobalisation partie conciergerie.

4/-le bordereau des prix unitaire partie VRD.

5/-le devis quantitatif et estimatif dument daté et signé partie VRD.

6/- Tableau récapitulatif du montant total du marché

7/- Le planning de la réalisation des ouvrages.

Il est accordé aux soumissionnaires un délai de préparation des offres de **Quinze (15) jours**, il commence à courir à partir de la 1ère publication de l'avis d'appel d'offres dans le BOMOP et par voie de presse écrite, le portail et la presse électronique.

Le dépôt des offres s'effectue le dernier jour de la durée de préparation des offres, soit le **Quinzième (15 ème) jour** au plus tard à 12 H00 (Heure limite). Cette date est tacitement reportée au premier (1er) jour ouvrable au cas où cette date coïncide avec les jours fériés et /ou de repos hebdomadaires légaux.

L'offre doit être déposée dans les délais requis à l'adresse ci-après :

La Direction de l'Agence Régionale « AADL » d'Annaba.

Sis à Sidi Achour Tour W 01 -Annaba-

L'ouverture en séance publique des plis des dossiers de candidatures, des offres techniques et financiers s'effectuera en une seule phase au siège du maître de l'ouvrage indiqué ci-dessus en présence des soumissionnaires, le jour coïncidant avec la date de dépôt des offres sus-indiquée à treize (13h00) heures.

L'offre demeure valide pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours augmentée de la durée de préparation des offres, à compter de la date de la séance d'ouverture des plis.

Le présent avis tient lieu d'invitation aux soumissionnaires pour assister à l'ouverture des plis.